

Étaient présents les 9 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL Céline URSO

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Richard MOURRE, Claude BOREL, Geoffrey GIRARD,

Étaient absents et excusés : Madame Christelle BROZEK, Messieurs Jean-Michel VALENTIN,
Michel DE GAUDENZI, Philippe MELGAREJO, Christian GARCIA

Validation du compte rendu du 16/01/2017 à l'unanimité des membres présents

Secrétaire de séance : Sophie Borel

I/ SUBVENTION ACCR

Considérant l'implication de l'ACCR de Pont en Royans dans l'organisation de la biennale 2016 et notamment dans la réalisation du programme « Hospitalité d'hier et d'aujourd'hui » à travers lequel la commune de Cognin-les-Gorges a été associée

Considérant que la commune de Cognin-les-Gorges a bénéficié d'animations culturelles sur son territoire sans contrepartie financière

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'ACCR d'un montant de 1000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

-décide de verser une subvention de fonctionnement à l'ACCR de Pont en Royans d'un montant de 1000,00 € pour l'année 2017.

II/ SUBVENTION 2017 CCAS

Mme Simoens Valérie présente au conseil municipal le résultat de clôture 2016 et le budget primitif 2017 du budget du CCAS de la commune

Celui-ci fait apparaître un besoin de financement de la section de fonctionnement d'un montant de 3100,00 €.

Dans sa séance du 06 février 2017 le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote une subvention de 3100,00 € au CCAS de Cognin-les-Gorges pour l'exercice 2017 .

III/ ACHAT PARCELLES CADASTREES B 388, B 542, B 543, B 572

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au projet de l'aménagement de village en cours de réalisation, il est souhaitable d'acquérir les parcelles cadastrées B 388, B 542, B 543, B 572 appartenant à Mme Baggi Sylvette et à M. Bonneton Georges.

Il informe le Conseil Municipal qu'un accord est intervenu avec les propriétaires concernés sur un prix d'achat de l'ensemble des parcelles de 800,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

à 8 voix pour (Mme Simoens Valérie ne participe pas au vote et à la délibération)

- de conclure la vente de l'ensemble des parcelles au prix convenu de 800,00 €

-de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'aboutissement de cette décision.

IV/TARIFS LOCATION SDF-CANTINE-TABLES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau de remplissage de la salle des fêtes et de la cantine en terme de locations payantes sur les années 2015 et 2016.

Il apparaît que le taux de remplissage est dû uniquement aux locations effectuées par des habitants de la commune et que le nombre de locations des personnes extérieures à la commune est nul.

Il soumet aux conseillers la possibilité de baisser le tarif de location pour les personnes extérieures à la commune en vue d'augmenter le nombre de locations par un tarif plus attractif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide que les tarifs de location sont :

| <i>SITUATION **</i> | <i>TARIF</i> | <i>CONDITIONS</i> |
|--|----------------------------------|--|
| Habitants ou résidents de la Commune (usage privé) : <ul style="list-style-type: none">• Location week-end• Location cantine pour 24 heures• Location des 2 salles | 250.00 ₮ 100.00 ₮ 300.00 ₮ | Avec ou sans chauffage Avec ou sans chauffage Avec ou sans chauffage |
| Association communale : <ul style="list-style-type: none">• 2 manifestations à but non lucratif ou une à but lucratif/an | 0.00 ₮ | Avec ou sans chauffage |
| Personnes ou associations extérieures à la Commune : <ul style="list-style-type: none">• Location week-end• Location cantine• Location des 2 salles | 400.00 ₮ 300.00 ₮ 450.00 ₮ | Avec ou sans chauffage Avec ou sans chauffage Avec ou sans chauffage |
| Associations extérieures impliquées dans la vie communale (bals non autorisés) : <ul style="list-style-type: none">• 1^{ère} manifestation à but non lucratif• 1^{ère} manifestation à but lucratif ou 2^{ème} à but non lucratif/an | 0.00 ₮ 400.00 ₮ | Avec ou sans chauffage Avec ou sans chauffage |
| Location d'un forfait de 5 tables | 20,00 ₮ | |

V/ RECONDUCTION DU CONTRAT EN CAE DE L'AGENT TECHNIQUE POUR UNE DEUXIEME ANNEE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) de M.Devrieux Thomas, employé aux services techniques, se termine le 14 février 2017 et qu'il est possible de le reconduire jusqu'au 14 février 2018.

Il précise qu'au vu des prévisions de travaux à effectuer sur la commune et pour le bon fonctionnement de l'entretien du territoire, il est nécessaire que l'équipe des services technique soit composée de deux personnes.

Il rappelle au conseil municipal que M.Devrieux Thomas est employé sur un temps de travail de 24 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire le contrat de M. Devrieux Thomas jusqu'au 14 février 2018.

VI CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION APLOMB POUR LES TRAVAUX AU PARC ST JOSEPH

Monsieur rappelle au conseil municipal le projet d'effectuer un chantier d'application avec l'association APLOMB au parc St Joseph : modification du mur d'enceinte et reconstruction d'un lavoir couvert.Ce dispositif permet à l'association de mettre en pratique sa formation pour ses stagiaires, encadrée par des formateurs professionnels.

Après avoir présenté au conseil municipal les plans de construction relatifs à ces travaux, Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention avec l'association APLOMB pour finaliser les modalités d'exécution de ce chantier :

Il est convenu que le chantier se déroulera en 7 tranches d'environ 1 semaine qui s'étaleront du 19 avril au 20 décembre 2017

Certains travaux de préparation seront à la charge de la commune et celle-ci devra également fournir les matériaux ainsi que divers matériels.

La municipalité s'engage également à fournir l'eau et l'électricité et à prendre en charge les frais de déplacement des stagiaires et du formateur.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide de signer la convention avec l'association APLOMB pour l'exécution de ce chantier et charge le Maire de faire aboutir ce projet.

VII/DELIBERATION COMPLEMENTAIRE POUR LA REVISION DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 novembre 2015, la mise en révision du POS valant transformation en PLU a été lancée.

L'examen de la délibération révèle que les objectifs poursuivis par le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'apparaissent pas clairement dans la partie délibérative du document.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de préciser les objectifs par une délibération complémentaire qui sera votée lors du prochain conseil municipal.

VIII/PRESENTATION DU PROJET DE DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE L'ELABORATION DU PLU

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de diagnostic de la commune dans le cadre de l'étude de l'élaboration du PLU.

Ce projet de diagnostic a été envoyé en amont de la réunion du conseil municipal à tous les conseillers par courriel pour consultation.

Il demande à l'assemblée d'étudier ce diagnostic et de donner son avis et ses remarques lors d'une prochaine réunion afin de le valider.

Le diagnostic sera présenté à la population lors de la réunion publique prévue pour le jeudi 20 avril 2017.

